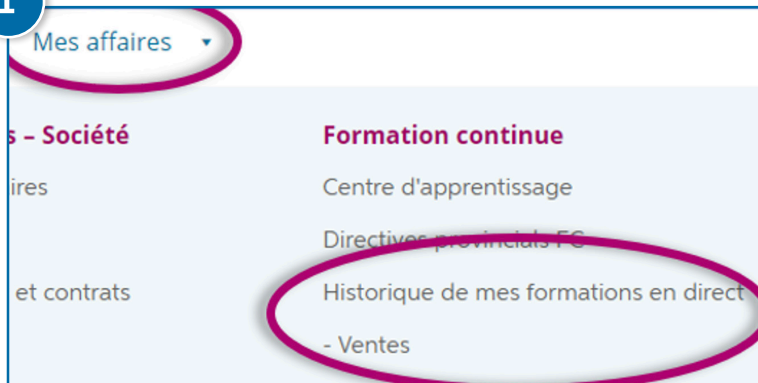
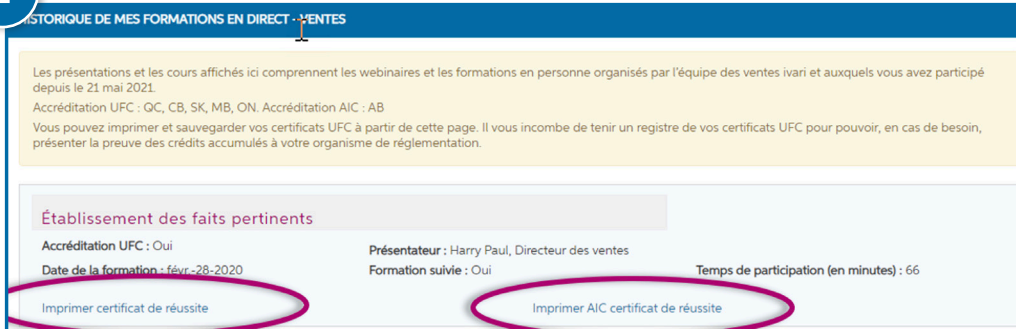


1



Une fois connecté au site ivari.ca, cliquez sur l'onglet « Mes affaires » et ensuite sur « Historique de mes formations en direct – Ventes ».

2



Si des UFC sont accordées au webinaire ou à l'événement en personne auquel vous avez participé, cliquez sur les liens appropriés pour imprimer votre certificat d'achèvement de formation continue.

i

REMARQUE : Assurez-vous d'imprimer le bon certificat pour votre province et de le conserver dans vos dossiers. Il vous revient de soumettre à votre organisme provincial tout certificat d'achèvement de formation continue que vous avez imprimé et d'en conserver une copie.

Il y a trois raisons pour lesquelles vous ne voyez apparaître aucun lien pour imprimer votre certificat d'achèvement de formation continue :

1. L'événement ne donne droit à aucune UFC.
2. Vous n'avez pas participé à l'événement du début à la fin.
3. L'événement est agréé au Québec et votre certificat vous sera envoyé par la poste.

Toute question doit être adressée par courriel à education@ivari.ca.

Pour rappel, vous trouverez sur notre [Centre d'apprentissage](#) vos certificats pour les cours que vous avez suivis en ligne.